



Le pasteur Edoh Komi demande une mise en liberté provisoire

Désormais, c'est fait. Comme promis par ses avocats, la mise en liberté provisoire du pasteur Edoh Komi, président de l'association de défense des droits de l'homme, le Mouvement Martin Luther King « la voix des sans voix » (MMLK) a été faite ce mercredi devant le doyen des juges d'instruction.

L'information a été portée à la connaissance de la presse ce mercredi par Me Jil-Benoît Afangbédji à la sortie du bureau du juge qui a entendu le défenseur des droits de l'homme sur le fond du dossier le concernant.

« J'ai eu à me constituer au profit de Me Yacoubou Agnina pour la défense du pasteur Edoh Komi. Ce matin, nous avons été reçus par le juge d'instruction pour un interrogatoire au fond. Nous avons répondu aux préoccupations du doyen des juges d'instruction en apportant toute la lumière nécessaire dans ce dossier. Nous avons introduit une demande de mise en liberté provisoire et on avisera », a déclaré l'avocat.

Le pasteur Edoh Komi est déposé à la prison civile de Lomé depuis le 11 mars dernier pour « outrage à magistrat » et « trouble à l'ordre public ».

Pour information, sa détention a rapport avec l'affaire de

tuerie de la jeune fille Akossiwa Djogbessi, retrouvée morte dans un puits se trouvant dans la maison d'un Nigérian à Bè-Kpota à Lomé.